



Digne-les-Bains, 24 janvier 2013

**LES SERVICES DE L'ÉTAT EN LIGNE
DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

Un nouveau site internet résolument tourné vers le citoyen et l'utilisateur

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence vient de mettre en ligne un nouveau site internet des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence à l'adresse suivante : <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Ce nouveau portail internet a vocation à devenir la porte d'entrée de tous les services de l'État dans le département. A ce premier stade de déploiement, les usagers trouveront l'ensemble des informations relatives à la Préfecture, aux Sous-préfectures, au Groupement de gendarmerie départementale et à la Police nationale. A moyen terme, les informations relatives aux directions départementales interministérielles (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et Direction départementale des territoires) seront également présentes sur le site internet. La Direction départementale des finances publiques, l'Inspection académique et les Unités territoriales des Directions régionales sont étroitement associées à la démarche. **Ce site est donc appelé à se développer dans les mois à venir pour se rapprocher au mieux des attentes des usagers et délivrer le meilleur service possible.**

Afin d'améliorer la lisibilité des actions et politiques publiques et la cohérence de la présence de l'État, **cinq rubriques structurent l'arborescence du site internet :**

- Services de l'État : qui a pour vocation de présenter les différents services, leur organisation, plans d'accès, coordonnées et horaires d'ouverture.
- Les politiques publiques : qui présentent l'ensemble des actions publiques mises en œuvre par les services de l'État.
- Les actualités : qui contiennent les sujets d'actualité, communiqués et dossiers de presse
- Les publications : rapport d'activité, publications légales, recueil des actes administratifs.
- Les démarches administratives en co-marquage avec service-public.fr : un accès direct aux procédures et services. L'utilisateur aura également accès aux téléprocédures en vigueur. Des espaces dédiés "Vous êtes" permettent une identification par l'utilisateur de son statut afin d'accéder directement aux contenus dédiés. Quatre publics ont été identifiés : particuliers, professionnels, associations et collectivités territoriales